

Les Cahiers

N° 2

Nov.2006

LES AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT SUR SAISINE



Le Conseil Communautaire a adressé au Conseil de Développement quatre demandes d'avis (saisine sur des textes et des projets sur lesquels il devait délibérer) :

- **Schéma directeur et Projet d'agglomération (SDDU),**
- **Coopération Métropolitaine,**
- **Agenda 21,**
- **Grand stade.**

Schéma directeur et Projet d'agglomération

- Saisine le 29 mars 2002
- Avis du Conseil de développement : le 19 septembre 2002
- Adoption du SDDU, le 6 décembre 2002
- Adoption du Contrat d'agglomération par LMCU, en mars 2003

Coopération Métropolitaine

- Saisine en décembre 2004
- Charte de Coopération Métropolitaine signée le 26 avril 2005
- Participation de la société civile aux premières Assises de la Coopération Métropolitaine (6 mars 2006)

Agenda 21

- Saisine en octobre 2005
- Avis le 13 décembre 2005
- Adoption de l'Agenda 21 par LMCU, le 10 janvier 2006

Grand stade

- Saisine début mars 2006
- Avis le 15 mars 2006
- Délibérations de LMCU, en mars et en octobre 2006

Le texte intégral de ces avis peut être consulté sur le site internet du Conseil de Développement www.lillemetropole.fr rubrique Conseil de développement.

Le Schéma Directeur vise à organiser l'aménagement de l'espace métropolitain jusqu'à l'horizon 2015 en matière :

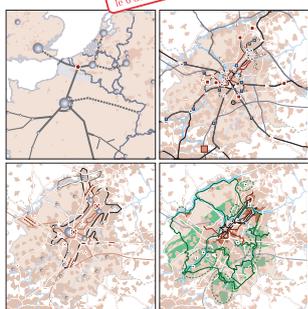
- de positionnement de la Métropole à l'échelle européenne, nationale, régionale, transfrontalière...
- de protection et valorisation de l'environnement,
- d'accessibilité, transports et communication,
- d'aménagement urbain.

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR DE LILLE METROPOLE



SCHÉMA DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE MÉTROPOLE

Approuvé le 6 décembre 2002



“

Le Conseil de Développement exprime le souhait que le futur Projet d'Agglomération intègre la volonté d'une mobilisation collective autour d'une Vision attractive et solidaire pour la Métropole.

L'avis du Conseil a mis en priorité :

→ Des exigences de méthodes :

- adapter en permanence les objectifs et les projets d'un aménagement en fonction des données les plus récentes en réduisant les "écarts/temps" entre le projet et sa mise en œuvre et en introduisant plus de souplesse dans le document de référence,
- rester en cohérence avec les divers documents d'orientation (SRADT Schéma Régional d'Aménagement du Territoire, SCOT Schéma de Cohérence Territoriale, PLU Plan Local d'Urbanisme, PDU Plan de Déplacement Urbain, Agenda 21, Schémas Directeurs des territoires voisins...),
- valoriser les atouts de Lille métropole pour améliorer son rayonnement,
- rendre abordables les documents techniques de référence pour mieux informer un public plus large et le mobiliser autour d'une vision partagée,
- porter le regard au-delà des limites de son territoire grâce à la création de réseaux transfrontaliers et avec le Bassin Minier, et à une démarche systématique de comparaison et d'évaluation des métropoles concurrentes (benchmarking),
- faire travailler ensemble le public et le privé grâce à des partenariats par objectifs.

→ La nécessité d'une vision partagée :

Le Conseil insiste sur la nécessité d'une **vision partagée** pour mieux traiter les objectifs fixés. L'"équilibre" de l'agglomération implique trois préoccupations : l'adaptabilité des services et infrastructures, la dualité excellence/cohésion sociale, l'articulation des réalités géographiques et des logiques relatives au temps (principes du développement durable). L'essentiel est de bâtir une vision en terme d'attractivité pour le plus grand nombre et pour des populations cibles :

- les inventeurs, les chercheurs, les universitaires, les cadres de haut niveau...en créant les conditions d'essor de la Recherche-Développement capable de développer la croissance,
- les organisateurs d'événements en développant les surfaces d'exposition (Lille-Grand Palais) et le nombre de chambres 4*,
- les touristes en améliorant l'accueil : taxis, accès aux gares, hôtels, services...,
- les sportifs de haut niveau avec un grand stade et des systèmes de loisirs collectifs.

→ L'exigence d'une action volontariste :

Dans cette vision collective, le Conseil de Développement souhaite qu'une **action volontariste** soit conduite dans quatre domaines :

• **L'Homme et la qualité de la vie par :**

- une solidarité pour un habitat et un environnement de qualité pour tous (par exemple, le PLH (Programme Local de l'Habitat),
- une politique intercommunale d'accueil pour les populations sans domicile fixe,
- une triple dimension développement/économie/attractivité,

- une politique foncière affirmée intégrant le développement durable.

• **L'attractivité et l'emploi par :**

- le droit à l'initiative économique pour tous,
- la mobilisation des fonctions productives du développement local,
- la valorisation et la diversification du domaine agricole (tourisme rural),
- l'ouverture à l'emploi des jeunes issus de l'immigration et, en particulier, aux postes à responsabilité,
- l'insertion (par exemple le rôle du PLIE Plan Local pluri-annuel pour l'Insertion et l'Emploi), et la formation associée à la recherche.

• **La Culture :**

L'agglomération lilloise doit promouvoir et coordonner une politique culturelle élaborée à l'échelle de la Métropole visant notamment à combler des manques importants : une grande salle moderne, un réseau de théâtres, des lieux de répétitions, des lieux d'expression du spectacle vivant... Cette politique doit rechercher la complémentarité et l'articulation avec celle de la Région et favoriser l'émergence de structures transfrontalières, garantir la mixité de l'offre et des pratiques interculturelles ainsi que l'accès de chacun à la culture. L'interculturel doit devenir une richesse pour l'agglomération.

• **Le Sport :**

Le Projet d'Agglomération doit rechercher la coordination et la mise en synergie des actions, la démocratisation de l'accès au sport et le soutien du sport de haut niveau. Il doit viser l'intérêt communautaire et voir le sport comme un facteur de cohésion et de reconquête des quartiers.

Ces exigences impliquent DES actions CONCRETES car la **vision** de la Métropole s'exprime en termes d'amélioration de l'attractivité par :

- l'illustration d'une dynamique interne, par une qualité de la commande publique avec une charte qualité et une cohérence des projets,
 - des programmes de recherche-développement intégrant une stratégie d'identité urbaine (eau, HQE (haute qualité environnementale), gestion des déchets, bio-énergies...),
 - des pratiques innovantes de déplacements urbains intermodaux souples et sécurisants.
- Le Conseil souhaite enfin qu'un **débat prospectif** sur la notion "ville étalée" ou "ville densifiée" intervienne rapidement.

En conclusion

Le Conseil de Développement exprime le souhait que LMCU se dote **des compétences Habitat, Culture et Sport** dans leur globalité, que le futur Projet d'Agglomération intègre la volonté d'une mobilisation collective autour d'une **Vision attractive et solidaire** pour la Métropole. Le Conseil de Développement peut être un des **stimulateurs** de cette stratégie en tant que lieu d'**intelligence collective**.

Le Conseil de Développement a souligné la qualité du document "Projet d'Agenda 21" qui constitue un acte politique majeur en faveur des habitants actuels et des générations futures.

Ce document s'appuie sur une méthode participative et présente des objectifs concrets visant l'exemplarité. Le Conseil de Développement insiste sur la nécessité pour LMCU d'inscrire dans le texte une méthode de réflexion prospective et de veiller à la cohérence avec les Agendas 21 territoriaux. Enfin, il lui semble nécessaire d'évaluer les moyens communautaires pour appliquer cet Agenda 21. Les axes à développer en priorité, voire en urgence, sont :

• **l'adaptation des transports en commun** avec la combinaison de plusieurs formules novatrices et en évitant l'étalement urbain.

Des solutions souples sont à imaginer :

- transports en commun au-delà de la Métropole et des dessertes transversales, parkings relais avec navettes,
- promotion du vélo avec réseau sécurisé, accès au métro, parkings vélos, location/mutualisation,
- taxis à la carte et mini-bus fréquents,
- accessibilité pour les handicapés...

Le Conseil suggère la mise en œuvre d'un grand débat public sur la gratuité des transports en commun et la mise en place de péages ainsi qu'une ingénierie communautaire pour inciter les entreprises et les institutions à élaborer leur propre PDE (Plan de Déplacements Entreprise) et étudier la possibilité d'une "carte orange".

Les transports de marchandises doivent être étudiés (mini plates-formes de livraison dispersion par exemple) pour réduire la circulation des poids lourds en ville en complément des solutions lourdes (ferroviaire, transport fluvial).

• **l'image de la Métropole comme pionnière dans le développement durable avec :**

- le soutien au développement des réseaux HQE (Haute Qualité Environnementale),
- la valorisation de l'existant, notamment pour le recyclage,
- la réduction des déchets et le tri sélectif ;
- une politique volontariste de dépollution des sols,
- un investissement significatif dans la recherche technique et sociale visant le développement durable,
- l'encouragement de la culture maraîchère biologique de proximité.

• **l'implication des entreprises dans le développement durable et la diversité :**

- dialogue entre entreprises et acteurs économiques pour les inciter à se montrer créatifs (par ex : clause d'insertion),
- élaboration d'une politique d'achats communautaires avec les entreprises (cahier des charges, coût global...),
- actions visant l'économie des fluides et le développement d'énergies alternatives,
- participation à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'égalité des chances.

• **l'éducation au développement durable** grâce à un effort important d'information et d'éducation à tous les niveaux des habitants de la Métropole en sollicitant l'Education Nationale pour une sensibilisation systématique des enseignants ainsi que les associations de parents et les associations de loisirs. Un "bataillon" d'agents de sensibilisation pourrait être constitué en partenariat avec le réseau associatif.

La "pédagogie par l'exemple" reste le meilleur moyen de faire passer le message. Les outils de la renaissance du lien social peuvent être renforcés ou créés à travers le sport et l'activité physique, la culture, l'organisation de débats publics réguliers, le soutien d'actions citoyennes, la responsabilisation du citoyen, en le rendant acteur de son habitat par exemple.

De nombreux membres du Conseil de Développement sont prêts à :

- apporter leur concours à LMCU dans la diffusion des principes de l'Agenda 21,
- évoquer les réalisations concrètes exemplaires,
- participer à la création d'outils de communication relatifs à cet agenda.

Ils proposent l'organisation de débats et de partenariats.



COOPÉRATION MÉTROPOLITAINE

Cette orientation des politiques menées par LMCU est un thème transversal et incontournable des avis du Conseil de Développement.

Elle apparaît dès 2004 dans :

- le débat sur l'avenir de la Métropole avec le Rapport de la Commission "**Vision et attractivité de la Métropole**". Ce rapport fait des propositions concrètes élaborées en trois étapes :

- importance et conditions d'une vision partagée ;
- nos forces et nos faiblesses à prendre en compte dans l'élaboration de la vision ;
- les visions possibles : trois scénarii retenus : Lille la Marchande - Lille métropole internationale - Lille, "un nouvel Art de vivre".

L'évaluation par rapport à la vision retenue pourrait se faire grâce à la création d'un observatoire. Le débat public mené avec 750 personnes a pointé le doigt sur la nécessité de renforcer les échanges avec les Hommes des territoires voisins.

- **Les échanges réguliers avec le Bassin Minier** au travers de nombreux groupes de travail : Eau, Habitat, Déplacements, Emploi, Louvre-Lens... L'ensemble des débats et avis sont repris dans la brochure "Contribution citoyenne au projet de l'Aire de coopération métropolitaine de Lille" éditée en mars 2006. Cette publication témoigne d'une démarche de coopération originale conduite en France par neuf conseils de développement du Bassin minier, de l'Arrageois et de la métropole lilloise. Ils ont choisi de former une Commission mixte, berceau de réflexions partagées et de projets concrets de coopération. Cette initiative apporte une pierre à la construction d'une démarche plus large de mobilisation citoyenne, à l'échelle régionale et transfrontalière. "**La Route du Louvre**", le 14 mai 2006, a illustré la volonté de rapprochement entre ces territoires au travers d'un évènement sportif, festif et culturel ouvert à tous,

- **Les rencontres avec la Flandre et la Wallonie** : la commission transfrontalière a mis en évidence les atouts à valoriser et les obstacles à réduire pour aboutir à une réelle coopération. Le succès du **1^{er} forum transfrontalier pour l'emploi** le 30 mai



2006 en est la concrétisation ainsi que les nombreuses rencontres tant à Lille qu'en Flandre et en Wallonie. De prochains cahiers exposeront de manière plus détaillée les avis du Conseil de développement sur ces différents thèmes et feront état des travaux des commissions. Des événements sont encore en gestation : **l'Anneau Bleu** (parade nautique artistique et citoyenne), l'opération culturelle "Pays Vert, Pays Noir".

La Charte de coopération métropolitaine signée le 26 avril 2005 a officialisé cette volonté de travail en commun au-delà des limites territoriales traditionnelles, puisqu'elle regroupe de nombreux représentants de la société civile de différents territoires.

GRAND STADE MÉTROPOLITAINE

La réflexion du Conseil de Développement sur la construction d'un grand stade dans la Métropole Lilloise s'inscrit dans les mêmes objectifs de vision partagée, d'exemplarité et d'attractivité que le Schéma Directeur et l'Agenda 21.

C'est une occasion unique de créer "**un signe urbain sociétal**". De plus, la programmation et le fonctionnement d'un tel équipement doivent susciter un partenariat entre l'Aire Métropolitaine et la Région.

Mais pour atteindre ces objectifs et pour que ce grand stade ait des effets d'entraînement majeurs pour toute l'aire métropolitaine, le Conseil de Développement suggère les orientations suivantes :

- une capacité d'au moins 50 000 places pour accueillir des événements de portée internationale,
- une recherche délibérée d'un retour social sur investissement comme l'association des populations concernées,
- un réel engagement d'intérêts privés apportant capitaux, compétences et promotion, et rentabilité par le biais du Partenariat Public Privé,
- une réflexion approfondie en concertation permanente sur les conditions d'une réelle polyvalence pour l'usage et la gestion du site afin qu'il devienne un lieu d'échanges et d'animation pour la Métropole,
- une occasion de mise en œuvre de l'Agenda 21 en cohérence avec le concept de "Parc Olympique".

Un grand nombre de membres du Conseil de Développement a reconnu les atouts du site de Villeneuve d'Ascq-Lezennes, en particulier la disponibilité des terrains et l'accessibilité. Cependant, le Conseil de Développement veut attirer l'attention du Conseil Communautaire sur la nécessité d'optimiser les dessertes et l'accessibilité de la Métropole et de poursuivre les aménagements des autres sites de développement.

VOS RÉACTIONS...

Contact :

Séverine Flahault
Chargée de mission,
Conseil de Développement
de Lille Métropole
Tél. : 03.20.63.73.92

Ou sur Internet

www.lillemetropole.fr -
rubrique : **Le Conseil de
développement**

Les Cahiers

DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
N°2 - Novembre 2006

Directeur de la publication : Patrick Peugeot
Rédaction : Commission Communication
Conseil de Développement de Lille Métropole
Agence de développement et d'urbanisme
de Lille métropole - Espace international
299 Boulevard de Leeds
59777 Euraille
Tél. : 03.20.63.33.54
Fax : 03.20.63.73.99
Mail : conseildeveloppement@cdl-lille.fr
www.lillemetropole.fr - rubrique : Le Conseil
de développement
Crédit photographique : Agence de développement
et d'urbanisme de Lille Métropole

